

1/ J'ai déposé des dossiers SVE avant la création de mon compte PRO, je ne les vois pas dans le compte PRO par la suite :

☛ Solution :

*Il est effectivement normal que les **sous comptes créés** après le dépôt des premières demandes d'urbanisme ne puissent pas les voir.*

*Pour que tous les comptes de l'organisation voient les demandes d'urbanisme **déposées antérieurement à la création du compte PRO** il convient que celles-ci soient déposées après activation du compte PRO et les sous comptes.*

2/ Je suis Notaire et je dois adresser plusieurs CUa dématérialisés pour la même entité (parcelles contiguës)

☛ Solution :

En page 3 du Formulaire Cerfa sur le GNAU, il convient que le Notaire renseigne cette fiche complémentaire (à la condition que les parcelles soient bien contiguës.

3/6

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

3/ déposer un dossier MODIFICATIF par SVE

Seuls les dossiers déposés par SVE depuis le 1^{er} décembre 2021 sur notre Guichet Numérique permettent un **dépôt SVE** du dossier MODIFICATIF.

Si le dossier initial a été déposé au format papier, le dossier MODIFICATIF sera obligatoirement déposé au format papier.

☛ Solution :

Dès lors que vous aurez déposé le **dossier initial par SVE (et seulement si le dossier initial a été déposé sur le guichet numérique)**, vous pourrez déposer le MODIFICATIF en sélectionnant le dossier initial présent sur votre interface du GNAU.

MODIFICATIF

Une fois un permis délivré, durant sa période de validité et tant qu'aucune DAACT n'a été déposée, il est possible de déposer un Permis Modificatif.



Cliquer sur le bouton MODIFICATIF, puis confirmer afin de saisir le Cerfa et pouvoir le transmettre.

Ouvrir un MODIFICATIF pour votre demande

Vous venez d'approuver à ouvrir un modificatif. Les informations de votre demande initiale seront automatiquement récupérées dans ce nouveau cerfa. Veuillez vérifier que celles-ci sont toujours d'actualité.



si votre interface ne vous permet pas de voir le bouton « **Modificatif** » dans les ... en bout de ligne :

Projet	Création	Statut	Prochaine étape
↓	28/02/2022	Accordée ↓	
↓	31/05/2022	Conforme	



Il convient de **changer l'affichage de l'interface** en cliquant sur le mode « **étiquettes** » comme suit :



L'accès au bouton « **Modificatif** » (et autres boutons manquants) est désormais possible :



3/ Je souhaite importer un Cerfa pré-rempli

L'import du Cerfa ne peut se faire qu'à partir d'un formulaire téléchargé sur le Guichet ou sur service.public. Il convient alors de vérifier que les données ont bien été reprises.

Déclaration préalable
Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

1/15
cerfa N° 13404*07

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703.
Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- Vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration. (1)

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D. P. _____
Dot Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cahier de la mairie et signature du receveur
Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
ou au Directeur du Parc National

1 - Identité du déclarant
Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'Administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance
Date : _____ Commune : _____
Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____
N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCI,...) : _____
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom : _____ Prénom : _____

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____ Localité : _____
Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____
Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

IMPORTER LE DOSSIER
EXPORTER LE DOSSIER
VÉRIFIER MA SAISIE
SAUVEGARDER
TRANSMETTRE MA DEMANDE

Import de dossier

Import du formulaire et des pièces ○

Import du formulaire ●

Les informations déjà présentes dans le formulaire vont être écrasées.

Importer Fermer

4/ Je souhaite déposer un dossier sur le guichet à la place de mon client (demandeur)

Sur le GNAU, lorsque vous déposez la demande à la place de vos clients, effectivement, vous devez modifier les coordonnées qui sont renseignées par défaut.

En effet, si vous avez préalablement créé votre **compte professionnel** sur notre guichet numérique, par défaut, ce sont vos coordonnées qui sont renseignées. Il vous appartient donc de les modifier.

La solution est de demander une **procuration** à votre client qui vous donne pouvoir pour **déposer en son nom**.

☛ Vous avez la possibilité d'ajouter cette procuration en cliquant sur le bouton **AJOUTER UNE AUTRE PIÈCE**



☛ Vous pouvez si vous le souhaitez , ajouter dans ce même bouton, le formulaire Cerfa que vous aurez imprimé et fait signer par votre client.

Pour rappel, la signature électronique n'est pas demandée dans le Cerfa électronique et son intégration n'est pas possible. Le fait de déposer une demande par voie électronique **VAUT légalement signature**.